PREPARATION CONCOURS
ATTACHE ET ATTACHEE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE INTERNE

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour
Distantiel : 0.5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux spécialités et en culture territoriale »

Présentiel : 2 jours
Distantiel : 4.5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel

MODULE « Méthodologie à l'épreuve de note sur dossier »

Présentiel : 2 jours de méthodologie + 1 jour de concours blanc et correction

Distantiel : 3 devoirs de 4h + 3 webinaires de correction + 0,5 jour d'appropriation de ressources en ligne

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite .
Réalisation de devoirs à distance.



MODULE « Méthodologie à l'épreuve de commentaire »

Présentiel : 1 jour de méthodologie + 1 jour de concours blanc et correction

Distantiel : 2 devoirs de 4h + 2 webinaires de correction + 2 heures d'appropriation de ressources en ligne

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques…

Dépôt des devoirs

avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

MODULE « Méthodologie à l'épreuve d'entretien oral »

Présentiel : 2 jours
Distantiel : 0.5 jour

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury

Module réservé aux agents admissibles

ORGANISATION

Les frais de logistique : Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement
La formation est suivie sur le temps de travail, depuis votre poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.

LES ABSENCES DURANT LA FORMATION

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation. Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par votre collectivité. Le manque d'assiduité amènera le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

VOTRE INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.
L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion.